

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr MONCOMBLE Bernard, Mme WYPYSZCZAK Dorothee, Mr LECTEZ Mickael, Mr CHOPIN Hervé, Mr DELIVEYNE Georges

Représenté (e)(s): 0

Excusé (e)(s): 0

Absent (e)(s): 1 Mme MORISS Martine

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 30

1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du 29 juin 2020
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Délibération pour les demandes de subventions FARDA (COVID) matériel scolaire DSIL, pour les portes de la salle des fêtes et travaux trottoirs.
- Délibération pour l'achat de terrain
- Délibération pour la désignation des délégués SIVU
- Délibération pour le choix de l'artisan pour le changement des portes
- Délibération pour les travaux des chemins
- Délibération pour l'attribution des subventions aux associations (téléthon, cancer, coopérative scolaire, cyclo, donneurs de sang)
- Délibérations : modification statutaire - bureau élargi à la conférence des Maires (CCSA)
- Questions diverses

2 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2020

Le procès verbal est adopté, sans restriction, par l'ensemble du conseil municipal

3 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Loi n° 2016-1048 du 01 août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Article L.19 du code électoral

Correspondance de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture du Pas de Calais en date du 09 juillet 2020 demandant "*de procéder à une nouvelle nomination des membres des commissions de contrôle municipales des listes électorales*".

Pour mémoire : "*les membres de la commission de contrôle sont chargés d'une part d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre et d'autre part de contrôler la régularité des listes électorales. Les commissions se réunissent*

au moins une fois par an. Les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour 3 ans. La composition de la commission pour les communes de moins de 1000 habitants est la suivante :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, à défaut le plus jeune
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Désignation pour la commune de VILLERS AU FLOS :

- LECTEZ Mickaël (conseiller municipal)
- SAILLIOT Martine (proposée pour le délégué de l'administration)
- BOURSIN Olivier (proposé pour le délégué de l'administration)
- CORNIQUET René (proposé pour le délégué de l'administration)

4 - **DELIBERATION POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS FARDA (COVID) MATERIEL SCOLAIRE DSIL, PORTES SALLE DES FETES ET TRAVAUX TROTTOIRS**

Monsieur le Maire sollicite une subvention dans le cadre du FARDA 2020 pour l'achat (mentionné dans les questions diverses du procès verbal du 29 juin 2020 et réalisé à ce jour) de matériel de bureau (tables monoplaces pour l'école).

Facture d'un montant de 1986.16€

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

Monsieur le Maire sollicite une subvention dans le cadre du FARDA 2020 pour l'achat de deux portes pour la salle des fêtes (rénovation des portes vétustes et en mauvais état de fonctionnement)

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

Monsieur le Maire va solliciter une nouvelle subvention dans le cadre du FARDA 2020 pour poursuivre le travaux de voiries et des trottoirs

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

5 - **DELIBERATION POUR L'ACHAT DE TERRAIN**

Pour rappel, la commune de VILLERS AU FLOS décide d'établir une convention avec Mr et Mme FLORIN car la commune prévoit de macadamiser les trottoirs jouxtant la parcelle leur appartenant.

Cette parcelle se trouvant dans un virage dangereux et manquant de visibilité et afin d'améliorer la sécurité des piétons empruntant le trottoir, les propriétaires se proposent de céder à titre gracieux une petite partie de celle ci à la commune de VILLERS AU FLOS

Pour cela, il faudra créer une nouvelle parcelle, bornée et arpentée par un géomètre expert.

La démolition du mur et la reconstruction de celui ci au même dimension sur la nouvelle limite de propriété sera à la charge de la commune

Tous les frais seront pris en charge par la commune

A titre indicatif : géomètre environ 230 €; le notaire environ 750 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

6 - DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES SIVU

Lettre de la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture du Pas de Calais en date du 25 juin 2020 relative à la désignation des délégués SIVU de la commune.

Les statuts du syndicat fixent la composition du comité syndical à 3 titulaires et 3 suppléants.

Après délibération les 3 titulaires sont :

LECORNET Jean Marie
DEON Christelle
MONCOMBLE Bernard

les 3 suppléants sont :

CARTON Jean Bernard
LECTEZ Mickaël
CHOPIN Hervé

7 - DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ARTISAN - PORTES SALLE DES FETES

Monsieur LECORNET propose 3 devis pour le remplacement de 2 portes de la salle des fêtes.

FERMOTHERM
ARTS ET FENETRES
DD MENUISERIES

Chacun propose un devis avec des portes en PVC, sauf ARTS ET FENETRES qui propose un DEVIS supplémentaire avec portes en ALU.

Après discussion sur le choix ALU ou PVC, le conseil municipal demande à Mr LECORNET de contacter FERMOTHERM et DD MENUISERIES afin d'obtenir un devis sur des portes en ALU

Le conseil municipal est favorable au remplacement des portes et donne délégation à Mr LECORNET pour retenir le devis le moins cher pour une réalisation en ALU

8 - DELIBERATIONS POUR LES TRAVAUX DES CHEMINS

Monsieur CARTON prend la parole et explique la nécessité de réaliser ces travaux :

- chemin de BARASTRE, à la sortie de VILLERS AU FLOS
- chemin de BARASTRE, virage avant BARASTRE
- chemin du TRANSLOY, à la sortie de VILLERS AU FLOS
- chemin du TRANSLOY, au milieu du chemin
- les 4 chemins

Le montant du devis établi par la société SNPC est de 64211.45€

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

9 - DELIBERATIONS POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année la Mairie reçoit des demandes de subventions par des associations reconnues d'utilité publique et loi 1901.

Chaque année il demande au conseil municipal de délibérer sur le bien fondé de verser une aide à ces associations.

Pour cette année :

TELETHON	proposition	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	"	200 €
CYCLO BLV	"	0
DONNEUR DE SANG	"	100 €
RECHERCHE CANCER	"	200 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

NOTA : Mr DEMERVAL demandera une subvention pour le nouveau comité des fêtes de VILLERS AU FLOS à l'issue de la réunion du comité, prévus début octobre 2020 .

10 - DELIBERATION : MODIFICATION STATUTAIRE - BUREAU ELARGI A LA CONFERENCE DES MAIRES - CCSA

Mr LECORNET explique le but de cette délibération qui fait suite à la délibération 2020.083 du 10 juillet 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes du Sud Artois

La délibération à prendre permettra de valider l'élargissement du bureau à la conférence des maires permettant à chaque commune de trouver une représentation dans l'instance dirigeante de l'intercommunalité

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable

11 - QUESTIONS DIVERSES

Mr LECORNET

- Commission d'appel d'offres

Pour une commune de moins de 3500 habitants, cette commission est composée comme suit :

Le Maire (ou son représentant) président

Trois membres titulaires du conseil municipal

Trois membres suppléants du conseil municipal

Election des membres titulaires

Mr CARTON Jean Bernard, Mr LECTEZ Mickaël, Mme DEON Christelle à l'unanimité.

Election des membres suppléants

Mr MONCOMBLE Bernard, Mr SAILLIOT Michel, Mr DEMERVAL Fernand à l'unanimité.

- Reprise des travaux des trottoirs le 21 septembre 2020

- Prise d'un arrêté municipal concernant le stationnement à proximité de la Mairie (places réservées aux agents municipaux et personnels de l'école)

- Arrêté municipal pour le stationnement sur les nouveaux trottoirs macadamisés. S'en suit un débat animé sur le bien fondé de cet arrêté, chacun donnant son avis.

Un compromis a été trouvé avec un rappel sur la nécessité de respecter le code de la route (art R417-12 sur le stationnement) et le respect du sens civique (les trottoirs macadamisés ont été réalisés dans le but de sécuriser le déplacement des familles avec une poussette et des enfants). Si à la fin d'une période déterminée, il n'y avait pas de changement, un arrêté municipal serait pris.

- Souhaite remettre au gout du jour un projet d'un espace de détente sur l'espace engazonné de l' Abreuvoir (faire un devis)

Mr DEMERVAL

- Projet aire de jeux pour enfants

3 sociétés ont été contactées, 2 ont transmises des devis

RENOVSPORT pour un montant de 36000€

SATD pour un montant de 36044€ (actualisé par rapport à RENOVSPORT pour des travaux restant à charge pour la commune sur la base des prix RENOVSPORT)

ARGORESPACE n'a pas donné suite

Le projet pourrait être réalisé sur le terrain municipal, derrière l'école

Pour rappel aucune subvention n'est prévue pour ce type de réalisation

Mr CARTON se propose de réaliser les travaux de terrassement gratuitement.

Chacun des conseillers est en possession des devis et donne une suite favorable à la société RENOVSPORT

- Repas des aînés

Si les conditions le permettent, il pourrait se faire 22 novembre 2020 à 12 h 30

une confirmation sera donnée 1 mois avant cette date au traiteur

- Arbre de Noël

Fixé au mercredi 16 décembre à 15 h 30 à la salle des fêtes de la commune

Spectacle de magie pour les enfants, goûter, distribution des cadeaux avec le père Noël

un catalogue sera distribué à chaque famille (montant mis par la mairie 25€). Les modalités pratiques seront définies lors de la distribution des catalogues.

Nécessité de prospecter dans la commune pour établir une liste des enfants mise à jour.

- Rep Air café

Initialement prévu le 22 novembre, je suis toujours dans l'attente d'un rendez vous

- Archives municipales

Dans la perspective de mettre à jour le plan d'archivage communal, j'aurai besoin d'aide. Mme DEON Christelle est volontaire.

Mr SAILLIOT

- Mme BOURSIN demande la réactivation du club des aînés.

Elle doit contacter le président actuel et refaire un procès verbal

- demande la possibilité d'installer un distributeur de revues près de la mairie (éviterait le passage de l'agent communal pour la distribution dans les boîtes aux lettres).

Refus du conseil municipal.

- demande l'achat de petit matériel pour l'église (faire liste)

Fait le point sur le nettoyage de l'église : peu de personnes ont participé à l'opération

- rénovation de l'église

demande un devis à un architecte sur le montant de ses honoraires pour ce type d'étude de faisabilité

- Mr Bruno FERRERA dispense des cours de musique (20€ la séance)

Mme DEON Christelle

Dans le cadre du conseil des enfants, je propose une activité le 21 octobre 2020 après midi.

Un devis a été établi sur la base de 10 enfants pour un atelier créatif par la société LITTLETY de BARASTRE.

Création d'objets décoratifs que les enfants pourront garder

Gouter (boisson et gâteau)

Montant du devis 370€

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette activité, sous réserve du respect des règles sanitaires actuellement en vigueur (COVID)

Fin de la séance à 21 h 50